

Déclaration d'un Événement Significatif Environnement (ESE) suite au dépassement du seuil de cumul annuel des émissions de fluide frigorigène

5.8.2026 - | EDF

Dans une installation industrielle, les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes de production de froid. Ils permettent le refroidissement et la climatisation de différents matériels et locaux. Les opérations de contrôle et de maintenance réalisées régulièrement sur les groupes frigorifiques permettent de contrôler leur bon fonctionnement et l'absence d'émission de fluides frigorigènes.

La réglementation en vigueur prévoit la déclaration d'un événement significatif pour l'environnement lorsque le seuil de 100kg/an d'émission de fluide frigorigène est atteint.

Le 31 juillet 2026, les équipes de la centrale du Bugey détectent une perte de fluide frigorigène lors d'un contrôle sur un groupe froid. Cette perte de fluide, ajoutée aux précédentes émissions comptabilisées sur le site, a conduit au dépassement du seuil de cumul annuel des émissions de fluides frigorigènes de la centrale du Bugey qui a atteint 102,9 kg le 31 juillet 2026.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur la santé des salariés. Toutefois, le cumul de fluide frigorigène émis au titre de l'année 2026 étant supérieur à 100kg/an, un événement significatif environnement a été déclaré par la direction de la centrale nucléaire du Bugey à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection le 4 août 2026.

<https://www.edf.fr/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-ese-suite-au-depassement-du-seuil-de-cumul-annuel-des-emissions-de-fluide-frigorigene>